



Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise

Présentation des budgets 2021

Conseil communautaire du 15 avril 2021

Table des matières

1. Une volonté de maîtriser les dépenses afin de restaurer un autofinancement positif	4
1.1. Des dépenses de fonctionnement qui connaissent une diminution nécessaire à la soutenabilité du budget 2021	4
1.2. Des pertes de recettes de fonctionnement marquées notamment par des baisses de ressources fiscales économiques :	5
1.3. Des choix effectués en matière d'investissement au regard d'un faible autofinancement	5
1.4. Une capacité d'autofinancement faible pour l'année 2021 malgré des efforts importants	6
2. Présentation du budget principal en 2021	7
2.1. Vue d'ensemble du fonctionnement	7
2.2. Vue d'ensemble de l'investissement	8
2.3. Les recettes de fonctionnement	9
2.4. Les dépenses de fonctionnement	16
2.5. Les recettes d'investissement	20
2.6. Les dépenses d'investissement	21
2.7. Synthèse	22
3. Présentation des investissements 2021	23
3.1. La Communauté urbaine investit dans les mobilités et la transition écologique pour renforcer son attractivité et développer les investissements vertueux :	23
3.2. La poursuite des projets de rénovation urbaine s'avère nécessaire au développement de l'attractivité territoriale et au renforcement de la cohésion sociale	26
3.3. La gestion des espaces publics : un enjeu de quotidienneté pour chacun des habitants du territoire mais des dépenses à maîtriser dans le temps :	27
3.4. La gestion des déchets et la consommation de déchets sont également au cœur des préoccupations environnementales de demain :	28
3.5. Le développement économique au service des entreprises qui plus est dans un contexte économique difficile :	29
3.6. L'habitat : une volonté forte de restaurer les copropriétés dégradées	29
3.7. La culture : un enjeu de démocratisation culturelle	30
3.8. Le sport : la volonté d'apporter à la population des activités à proximité de toutes les communes	30
4. Focus sur les budgets annexes	31
4.1. Budget annexe parcs d'activité économique	31
4.2. Budget annexe assainissement	34
4.3. Budget annexe eau potable	38
5. Annexes	41
5.1. Annexe 1 : Recettes réelles de fonctionnement des groupements comparables à la CU par habitant	41
5.2. Annexe 2 : Dépenses réelles de fonctionnement des groupements comparables à la CU par habitant	41
5.3. Annexe 3 : Calendriers et procédures en matière d'étalement de charges budgétaires et de délais de paiement	42
5.4. Annexe 4 : Recettes réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant	43
5.5. Annexe 5 : Dépenses réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant	43

Introduction

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation, retraçant les informations financières essentielles du budget principal, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Conformément à ce même article qui renvoie à l'article L. 5211-36 du CGCT « Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année en cas de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cette note a pour vocation de revenir sur les éléments suivants :

- La synthèse de la préparation budgétaire et des arbitrages opérés afin de présenter ces budgets 2021 ;
- La présentation du budget principal 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le détail des projets portés par la Communauté urbaine ;
- Les budgets annexes :
 - o Eau ;
 - o Assainissement ;
 - o Parcs d'activité économique.

Les orientations budgétaires qui ont présidé à la réalisation du présent rapport ont été évoquées et débattues dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a été présenté le 25 mars en Conseil communautaire.

1. Une volonté de maîtriser les dépenses afin de restaurer un autofinancement positif

1.1. Des dépenses de fonctionnement qui connaissent une diminution nécessaire à la soutenabilité du budget 2021

La préparation budgétaire 2021 a permis de mettre en perspective une évolution des dépenses de fonctionnement et une baisse des recettes de fonctionnement.

Dans ce sens, les dépenses de fonctionnement lors des premiers travaux de prévision augmentaient de 15 M€, au regard de :

- Une augmentation des charges à caractère général de + 9 M€ ;
- Une augmentation des charges de personnel de + 1,6 M€ ;
- Et une augmentation des atténuations de produits, notamment des attributions de compensation qui représentent près de 25 % des dépenses de fonctionnement et 68,9 M€ en 2021 [(hors régularisation des attributions de compensation de neutralisation fiscale (ACNF)]. Il est à noter que la somme supplémentaire de 8,9 M€ a été inscrite au budget, en sus des attributions de compensation, afin de régulariser les dépenses liées à ces attributions.

Ces premières prévisions avaient pour conséquence une baisse de - 12,9 M€ de la capacité d'autofinancement brute.

Le séminaire des élus, organisé au mois de janvier 2021, a permis de définir des arbitrages ; prolongé par des réunions avec les vice-présidents et les directions métiers pour assurer la soutenabilité du budget principal 2021 comme suit :

- Une diminution des charges à caractère général de - 8 M€, de 99 M€ à 91 M€ ;
- Une diminution des charges de personnel de - 1 M€, de 49,8 M€ à 48,8 M€ ;
- Une diminution des subventions aux associations de - 11,8 %, de 4,2 M€ à 3,6 M€ ;

Soit un effort de - 9,5 M€ effectué en matière de baisse des dépenses de fonctionnement.

L'effort s'est porté essentiellement sur une réduction des charges à caractère général qui constitue la partie compressible des dépenses de fonctionnement

1.2. Des pertes de recettes de fonctionnement marquées notamment par des baisses de ressources fiscales économiques :

Les prévisions en matière de recettes de fonctionnement mettaient en exergue parallèlement une baisse de 15,5 M€ au regard notamment de :

- La diminution des produits de service de - 5,3 M€ (soit - 46,5 %) :
 - La CU ne percevra pas en 2021 les 3,5 M€ liés à la régularisation exceptionnelle de produits relatifs au traitement des déchets intervenue en 2020 (régularisation de la TVA sur des titres émis sur exercices antérieurs) ;
- La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de - 0,5 M€ en 2021 (DGF de la CU 2021 : 42,2 M€ contre 42,7 M€ en 2020) ;
- La perte de cotisation valeur ajoutée entreprises (CVAE) évaluée à - 2,3 M€, soit - 9 % (voir explications à la suite).

La crise économique a donc des conséquences dès l'année 2021 sur les ressources inhérentes à la fiscalité économique de la Communauté urbaine et notamment la cotisation valeur ajoutée entreprises (CVAE). Cette perte de recettes première sera certainement suivie d'une nouvelle perte de recettes en 2022, au regard du décalage dans le temps du versement de la CVAE par l'Etat aux collectivités territoriales. L'exécutif a fait le choix de ne pas recourir au levier fiscal en 2021, considérant que l'année en cours serait une année de transition.

1.3. Des choix effectués en matière d'investissement au regard d'un faible autofinancement

Les arbitrages budgétaires ont également permis d'effectuer des choix importants en matière d'investissement. Les prévisions initiales prévoyaient 136,3 M€ (dont 108,5 M€ de crédits nouveaux) de dépenses d'investissement alors que la CU n'a jamais réalisé plus de 70 M€ de dépenses d'investissement.

Dans ce sens, les arbitrages ont été effectués en lien avec les capacités à faire de la Communauté urbaine mais également les ressources d'investissement disponibles, sans recourir à l'emprunt de manière disproportionnée.

Des priorités ont été définies, notamment à travers l'arrivée d'Eole sur le territoire et la continuité des opérations de renouvellement urbain. Parallèlement, les investissements relatifs à la voirie ont été limités à près de 10,9 M€ reports compris hors éclairage public. La somme de 7,5 M€ a été prévue par ailleurs pour les opérations de voirie communautaire.

Le budget voirie hors éclairage public (avec reports) s'établit à :

- 6,1 M€ pour le renouvellement ;
- 4,8 M€ pour les opérations communales ;
- 7,5 M€ pour les opérations communautaires.

Soit un budget total avec reports de 18,4 M€.

D'autres projets d'investissement ont été reportés dans le temps :

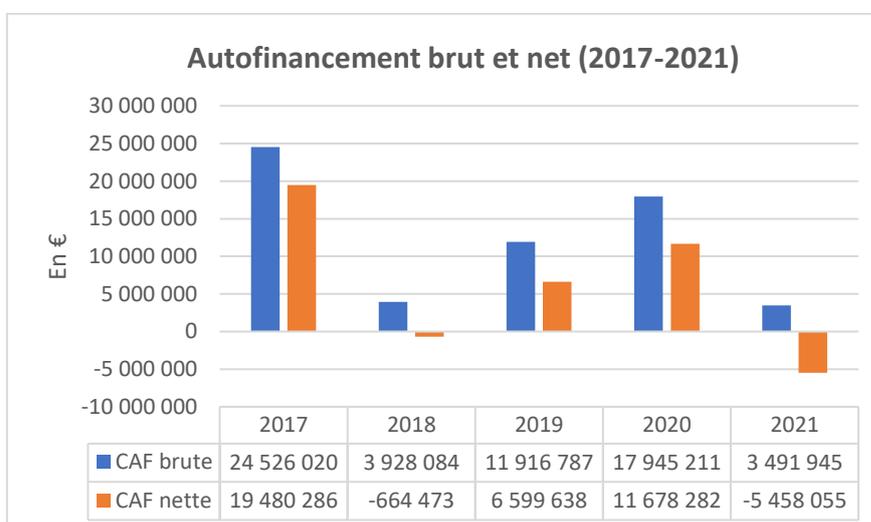
- Les hubs multiservices ;
- La déchetterie des Mureaux ;
- Le théâtre de la Nacelle ;
- Le musée le Corbusier ;
- Le stade nautique international de Mantes-la-Jolie ;
- Les opérations de restauration immobilière (ORI).

1.4. Une capacité d'autofinancement faible pour l'année 2021 malgré des efforts importants

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est égale aux produits encaissables moins les charges décaissables. Certaines charges exceptionnelles (comme les intérêts moratoires sur marché ou amendes fiscales et pénales) sont prises en compte dans le calcul de la CAF brute, comme certains produits exceptionnels (libéralités). La CAF nette correspond à la CAF brute à laquelle il est soustrait le remboursement en capital de la dette.

Les années 2019 et 2020 sont marquées par un autofinancement positif au regard de recettes non attendues (produits de service, produits exceptionnels) et de dépenses maîtrisées.

Les différents efforts effectués permettraient de dégager en 2021 un autofinancement brut de + 3,5 M€ qui reste fragile et un autofinancement net de - 5,4 M€.



2. Présentation du budget principal en 2021

Le budget principal 2021 est donc un **budget de transition**, marqué par la nécessité de restaurer progressivement les ratios financiers de la Communauté urbaine (capacités d'autofinancement et de désendettement).

Cela se traduit par des réductions des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement adaptées au financement disponible de l'EPCI.

2.1 Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges générales	95 781 830,00	91 000 000,00	-4 781 830,00	-4,99%
012	Charges de personnel	49 259 177,00	48 800 000,00	-459 177,00	-0,93%
014	Atténuations de produits	77 306 493,00	83 717 088,00	6 410 595,00	8,29%
65	Autres charges	37 662 748,00	33 262 015,00	-4 400 733,00	-11,68%
656	Frais fonc. groupes élus	225 500,00	280 000,00	54 500,00	24,17%
66	Charges financières	1 591 000,00	1 669 000,00	78 000,00	4,90%
67	Charges exceptionnelles	5 177 900,00	1 194 700,00	-3 983 200,00	-76,93%
68	Dotations provision semi-budg		389 514,00	389 514,00	/
022	Dépenses imprévues fonc.				
042	Opérations d'ordre entre sections	10 908 768,00	15 570 480,00	4 661 712,00	42,73%
023	Autof. complémentaire	10 483 003,79	29 228 233,44	18 745 229,65	178,82%
Total dépenses fonctionnement		288 396 419,79	305 111 030,44	16 714 610,65	5,80%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	572 000,00	362 490,00	-209 510,00	-36,63%
70	Produits des services	9 377 019,00	8 178 504,00	-1 198 515,00	-12,78%
73	Impôts et taxes	196 785 034,00	185 530 526,00	-11 254 508,00	-5,72%
74	Dotations, subventions	58 266 941,00	66 239 260,00	7 972 319,00	13,68%
75	Autres produits	2 574 905,00	1 965 872,00	-609 033,00	-23,65%
76	Produits financiers	49 230,00	42 650,00	-6 580,00	-13,37%
77	Produits exceptionnels	236 242,00	1 484 960,00	1 248 718,00	528,58%
002	Résultat fonct. reporté	20 407 467,79	29 284 711,44	8 877 243,65	43,50%
042	Opération ordre entre sections	127 581,00	12 022 057,00	11 894 476,00	9323,08%
Total recettes fonctionnement		288 396 419,79	305 111 030,44	16 714 610,65	5,80%

2.2 Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	127 581,00	12 022 057,00	11 894 476,00	9323,08%
041	Opérations patrimoniales	16 300 000,00	6 400 000,00	-9 900 000,00	-60,74%
020	Dépenses imprévues inv.				
10	Dotations et fonds divers	442 000,00	300 000,00	-142 000,00	-32,13%
13	Subv. invt. reçues	203 906,00	104 976,00	-98 930,00	-48,52%
204	Subv. invt. versées	8 587 427,66	5 676 920,92	-2 910 506,74	-33,89%
20	Immob. incorporelles	14 983 388,00	14 414 157,37	-569 230,63	-3,80%
21	Immob. corporelles	29 804 465,30	24 677 513,67	-5 126 951,63	-17,20%
23	Travaux	47 480 313,54	35 300 103,91	-12 180 209,63	-25,65%
26	Immob. financières	550 516,00	291 015,00	-259 501,00	-47,14%
27	Autres immob. financières	1 051 750,00	784 003,00	-267 747,00	-25,46%
4581	Op. sous mandat (dépenses)	3 004 376,44	380 679,44	-2 623 697,00	-87,33%
16	Remboursement dette / cautions	6 608 630,69	9 070 630,69	2 462 000,00	37,25%
16449	Emprunt revolving	8 000 000,00		-8 000 000,00	-100,00%
001	Solde d'exécution	8 051 527,52	5 516 331,17	-2 535 196,35	-31,49%
Total dépenses investissement		145 195 882,15	114 938 388,17	-30 257 493,98	-20,84%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
021	Autof. complément.	10 483 003,79	29 228 233,44	18 745 229,65	1,79
040	Opérations d'ordre entre sections	10 908 768,00	15 570 480,00	4 661 712,00	42,73%
041	Opérations patrimoniales	16 300 000,00	6 400 000,00	-9 900 000,00	-60,74%
024	Produits de cession	5 443 921,00	5 124 221,00	-319 700,00	-5,87%
10	Dotations et fonds divers	17 147 721,71	15 213 834,95	-1 933 886,76	-11,28%
13	Subv. invt. reçues	30 642 101,05	21 196 436,59	-9 445 664,46	-30,83%
204	Subv. invt. versées	699 661,00		-699 661,00	-100,00%
20	Immob. incorporelles				
21	Immob. corporelles				
23	Travaux	685 279,00		-685 279,00	-100,00%
27	Autres immob. financières	51 750,00		-51 750,00	-100,00%
4582	Op. sous mandat (recettes)	3 154 321,16	2 084 982,19	-1 069 338,97	-33,90%
16	Emprunts et avances / cautions	41 679 355,44	20 120 200,00	-21 559 155,44	-51,73%
16449	Emprunt revolving	8 000 000,00		-8 000 000,00	-100,00%
001	Solde d'exécution				
Total recettes investissement		145 195 882,15	114 938 388,17	-30 257 493,98	-20,84%

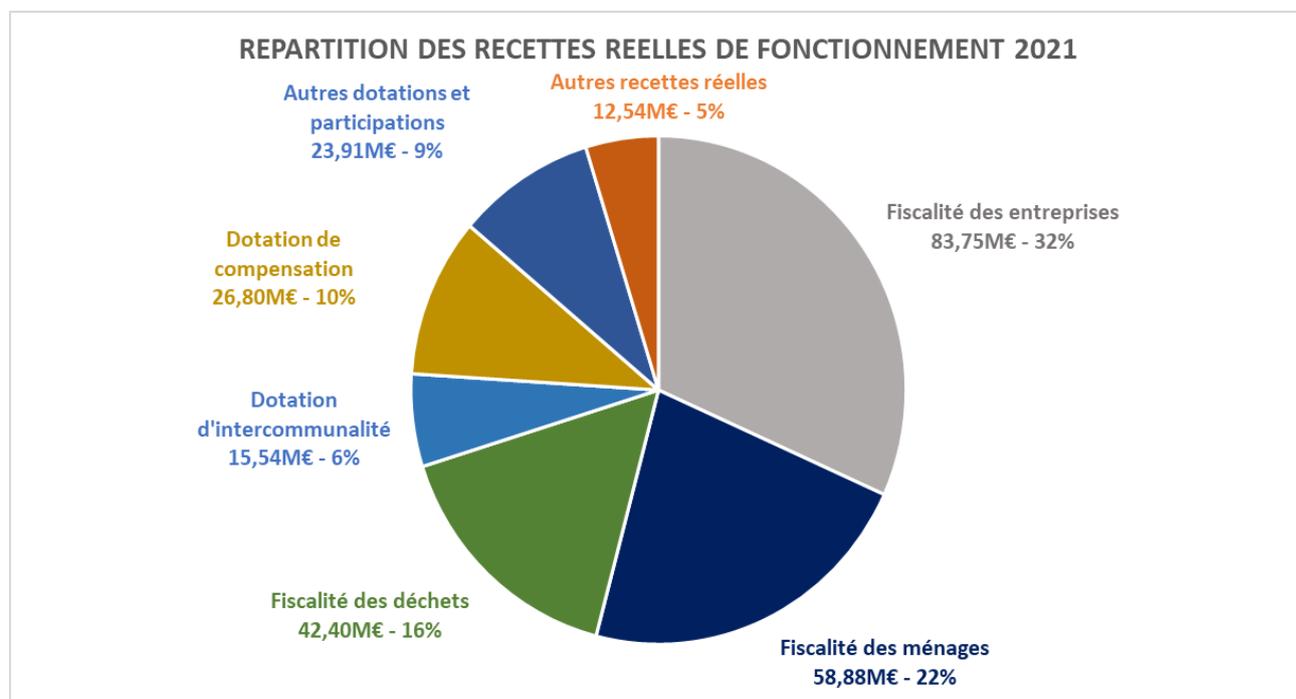
2.3 Les recettes de fonctionnement

La préparation budgétaire 2021 de la Communauté urbaine s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire qui a des conséquences en matière de recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement de la Communauté urbaine sont évaluées de manière prudente après arbitrages à **263,8 M€ (hors résultat reporté)**. Elles sont principalement composées en 2021 des produits fiscaux (185,5 M€) et des dotations et participations (66,2 M€).

Recettes réelles de fonctionnement	Budget 2020	Budget 2021	Evolution en M€	Evolution en %
Atténuations de charges	0,6 M€	0,4 M€	-0,2 M€	-36,6%
Produits des services	9,4 M€	8,2 M€	-1,2 M€	-12,8%
Impôts et taxes	196,8 M€	185,5 M€	-11,3 M€	-5,8%
Dotations et participations	58,3 M€	66,2 M€	8,0 M€	13,7%
Autres produits de gestion courante	2,6 M€	2,0 M€	-0,6 M€	-23,6%
Produits financiers	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-13,4%
Produits exceptionnels	0,2 M€	1,5 M€	1,2 M€	528,6%
TOTAL	267,9 M€	263,8 M€	-4,1 M€	-1,5%

Les recettes réelles de fonctionnement représentaient 640 euros par habitant en 2019 et se situaient en dessous de la moyenne de la strate. En effet, les recettes de fonctionnement des groupements de même taille que la Communauté urbaine se situaient à 719 euros par habitant (**voir annexe 1**). Les données ne sont pas encore disponibles pour 2021.



2.3.1 Des recettes fiscales 2021 impactées par la crise sanitaire

Détail du compte 73 "Impôt et Taxes"	Libellé	MONTANT 2020 en M€	TOTAL PAR CATEGORIE DE FISCALITE 2021 en M€	MONTANT BP 2021 en M€	TOTAL PAR CATEGORIE DE FISCALITE 2021 en M€	evolution entre 2020 et 2021 en M€	evolution entre 2020 et 2021 en %
FISCALITE DES ENTREPRISES hors compensation de l'Etat	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	52,7	84,0	39,0	67,7	-16,3	-19,41%
	COTIS. SUR LA VA DES ENTREPRI.	24,2		22,0			
	TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	4,4		4,0			
	IMP FORFAIT. SUR ENT DE RESEAU	2,6		2,7			
FISCALITE DES MENAGES	TAXES ADDITIONNELLES à la TF NON BATI	0,4	54,2	0,4	58,7	4,5	8,21%
	TAXE D'HABITATION	53,9		1,8			
	FRACTION DE TVA	0,0		56,6			
TEOM	TAXE D'ENLEVEMENT SUR LES ORDURES MENAGERES	41,7	41,7	42,4	42,4	0,7	1,76%
AUTRES PRODUITS DE FISCALITE	TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES	1,3	3,0	1,3	2,6	-0,4	-12,81%
	TAXES DE SEJOUR	0,5		0,6			
	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	1,1		0,7			
	DROITS DE PLACE	0,0		0,0			
TRANSFERT FISCALITE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5,6	14,0	4,1	14,1	0,1	-1,00%
	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	7,7		7,7			
	AUTRES FISCALITES REVERSEES	0,7		2,3			
	TOTAL	196,9	196,9	185,5	185,5	-11,4	-5,78%

La fiscalité représente 70,3 % des ressources financières réelles de la Communauté urbaine avec un montant estimé à **185,5 M€**. La crise sanitaire engendre une baisse des recettes estimées de 11,3 M€ par rapport au budget 2020, soit - 5,8 %. Ainsi, bien que la fiscalité des ménages et celles des déchets soient stables, la fiscalité des entreprises se dégrade du fait de la perte de valeur ajoutée et des fermetures d'entreprises sur le territoire de l'intercommunalité.

2.3.1.1 La fiscalité des entreprises

La fiscalité des entreprises est constituée des quatre recettes suivantes :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises du réseau (IFER).

Evolution de la fiscalité des entreprises

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 20-21 en €	Ecart 20-21 en %
PRODUITS LIES A LA FISCALITE ECONOMIQUE								
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)								
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	22,65 M€	24,61 M€	24,44 M€	27,16 M€	24,2 M€	22,00 M€	-2,2 M€	-9,0%
Compensation CVAE**					0,01 M€	0,00 M€	-0,01 M€	-1%
Sou-total CVAE	22,65 M€	24,61 M€	24,44 M€	27,16 M€	24,3 M€	22,00 M€	-2,3 M€	-9,4%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	50,58 M€	53,11 M€	52,64 M€	51,26 M€	52,7 M€	39,00 M€	-12,78 M€	-24,7%
Rôles complémentaires CFE	détail non fourni	0,00 M€	0,00 M€	0,00041 M€	0,00 M€	0,00 M€	0 M€	0,0%
Rôles supplémentaires CFE*	0,89 M€	1,29 M€	0,97 M€	1,21 M€	0,85 M€	0,5 M€	-0,35 M€	-41,1%
Compensation CFE **	0,02 M€	0,01 M€	0,02 M€	0,79 M€	0,94 M€	13,82 M€	+12,88 M€	1470,2%
Sous-total CFE	51,49 M€	54,41 M€	53,63 M€	53,26 M€	54,49 M€	53,32 M€	-1,17 M€	-2,10%
Sous-total CET	74,14 M€	79,02 M€	78,07 M€	80,42 M€	78,79 M€	75,32 M€	-3,47 M€	-4,4%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3,88 M€	4,86 M€	4,18 M€	4,60 M€	4,44 M€	4,00 M€	-0,44 M€	-9,9%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau (IFER)	5,77 M€	5,90 M€	2,45 M€	2,59 M€	2,65 M€	2,71 M€	+0,06 M€	2,2%
Allocation compensatrice exceptionnelle IFER - 2ème année				3,10 M€	2,33 M€	1,17 M€	-1,16 M€	-50,0%
Total produit impôts économiques (1)	83,79 M€	89,78 M€	84,7 M€	90,71 M€	88,21	83,2 M€	-5 M€	-5,6%

* Un rôle supplémentaire ne concerne que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

** Les compensations de CFE et de CVAE correspondent aux compensations de l'Etat à la suite des réformes prévues par les lois de finances (notamment la compensation de la CFE pour les entreprises industrielles et pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €). Elles sont comptabilisées au chapitre 74 « dotations et participations » et sont donc exclues du total « impôts et taxes » (chapitre 73).

➤ **La réforme de la CFE des établissements industriels prévue dans la loi de finances de l'année 2021¹ a eu pour conséquence la baisse de 12,8 M€ de CFE entièrement compensée par l'Etat.**

La loi de finances de l'année 2021 réforme la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifie le coefficient de revalorisation de la valeur locative de ces établissements. Ainsi, les taux d'imposition à la CFE des établissements industriels sont divisés par deux.

377 entreprises sont concernées sur le territoire de la Communauté urbaine. Pour l'année 2021, il est prévu une compensation totale des pertes de CFE au profit des collectivités territoriales, soit une compensation de **12,8 M€**. Par ailleurs, une compensation de **1 M€** relative à l'exonération de CFE appliquée aux entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € est estimée pour l'année 2021. L'Etat versera donc une compensation de CFE d'un montant total de **13,8 M€**.

Toutefois, aucune compensation de CFE n'est attendue quant à l'accroissement du nombre de fermetures d'établissements sur le territoire de la Communauté urbaine. Ce surcroît de fermetures est lié d'une part, aux mesures sanitaires restrictives mises en place (fermeture des restaurants, couvre-feu, ...) et d'autre part, aux aides de l'Etat qui ont permis à certaines entreprises, déjà fragiles avant la crise sanitaire, de rester actives en 2020. L'arrêt des aides de l'Etat ainsi que les mesures de restrictions qui pourraient être de nouveau renforcées conditionnent le nombre de fermetures d'entreprises pour l'année 2021. **La perte de CFE résultant de ce surcroît de fermetures est évaluée entre 0,5 et 1,5 M€**. Elle a été prise en compte dans les 39 M€ de CFE estimés pour le compte de l'année 2021.

➤ **Les effets de la crise sanitaire contribuent à la dégradation des recettes de CVAE (-2,2 M€) et de la TASCOM (- 0,4 M€)**

• **Des pertes de CVAE importantes en 2021 - 9 %**

La CVAE est calculée en fonction de la valeur ajoutée des entreprises. Les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la crise de la Covid-19 ont réduit la valeur ajoutée produite sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'impact a été plus important pour la Communauté urbaine dans la mesure où les entreprises les plus contributrices de CVAE (Ariane Group, Safran, PSA, Renault, ...) ont été plus durement touchées.

Compte tenu de la possibilité pour les entreprises de moduler leurs acomptes de CVAE, le scénario attendu est celui d'un ajustement des acomptes de - 10 % et ainsi d'une diminution sur deux années du montant de la CVAE attendu avec une première chute en 2021 de -2,2 M€ (-9 % par rapport à 2020, la CVAE passe de 24,2 M€ en 2020 à 22 M€ en 2021), suivie d'une

¹ Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021.

nouvelle baisse en 2022 estimée à -4,2 M€ (- 19 % par rapport à 2021, CVAE passerait à 17,9 M€ en 2022).

- **Une baisse de TASCOM mesurée de - 9,9%**

Le montant de la TASCOM est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au mètre carré. La diminution du chiffre d'affaires rencontrée par de grandes enseignes (ameublement, bricolage, vêtements, ...) réduira les produits relatifs à la TASCOM de 0,4 M€ passant de 4,4 M€ en 2020 à 4 M€ en 2021 (- 9,9 %). Toutefois, la TASCOM des hypers et supermarchés, dont le chiffre d'affaires a été peu impacté, sera stable, ce qui viendra à limiter la perte globale de TASCOM.

- **Une baisse de - 22 % l'IFER**

L'année 2021 sera la dernière année de compensation de la perte d'IFER liée à la fermeture de la centrale électrique de Porcheville. Le montant de cette dernière compensation s'élèvera à 1,2 M€ (3,1 M€ en 2019 et 2,3 M€ en 2020). L'IFER 2021, compensation comprise, s'élèvera à 3,9 M€ contre 5 M€ en 2020 (-1,1 M€).

2.3.1.2 La fiscalité des ménages

PRODUITS LIES A LA FISCALITE DES MENAGES		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 20-21 en €	Ecart 20-21 en %	
TAXE D'HABITATION (TH)	TH résidences principales	47,69 M€	48,76 M€	49,69 M€	51,27 M€	52,19 M€	0,00 M€	- 52,19 M€	-100%	
	TH résidences secondaires	1,58 M€	1,57 M€	1,55 M€	1,81 M€	1,65 M€	1,65 M€	0 M€	0%	
	Compensation de fiscalité ménages (TH) (nature 74835) *	1,28 M€	1,92 M€	2,06 M€	2,27 M€	2,42 M€		- 2,42 M€	-100%	
	Compensation TH - Réforme de la TH (nature 7382)						56,55 M€	+ 56,11 M€	-	
	Rôles complémentaires TH	détail non fou	0,15 M€	0,15 M€	0,15 M€	0,09 M€	0,10 M€	0 M€	0%	
	Rôles supplémentaires TH		0,21 M€	0,30 M€	0,33 M€	0,29 M€	0,26 M€	0,20 M€	- 0,06 M€	- 23%
	Sous-total TH		50,76 M€	52,7 M€	53,78 M€	55,79 M€	56,61 M€	58,50 M€	+ 1,89 M€	+ 3,33%
TAXE FONCIERE (TF)	Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB) **	0,29 M€	0,30 M€	0,34 M€	0,35 M€	0,37 M€	0,38 M€	+ 0,01 M€	+ 1%	
	Compensation TFB&NB ***	0,05 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0 M€	0%	
	Rôles complémentaires TAFNB	détail non fou	0,02 M€	0,06 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0 M€	0%
	Rôles supplémentaires TAFNB		0,12 M€	0,02 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0 M€	0%
	Rôles supplémentaires TFPB					0,00 M€	0,00 M€	0 M€	0%	
Sous-Total TF		0,46 M€	0,34 M€	0,44 M€	0,35 M€	0,37 M€	0,38 M€	+ 0,01 M€	+ 1%	
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	37,91 M€	38,62 M€	39,57 M€	40,77 M€	41,67 M€	42,4 M€	+ 0,73 M€	+ 1,75%	
TAXE GEMAPI	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)			1,32 M€	1,32 M€	1,32 M€	1,32 M€	0 M€	0%	
	Rôles complémentaires globaux (TEOM/GEMAPI)	0,21 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,03 M€	0,02 M€	0,00 M€	- 0,02 M€	- 100%	
	Rôles supplémentaires globaux (TEOM/GEMAPI)				0,02 M€	0,03 M€	0,02 M€	- 0,01 M€	- 33%	
Total fiscalité ménages		89,34 M€	91,66 M€	95,11 M€	98,28 M€	100,02 M€	102,58 M€	+ 2,56 M€	+ 2,56%	

* Compensation taxe d'habitation : compensation de l'Etat jusqu'en 2020 afférente aux exonérations des personnes de conditions modestes.

**Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties sur certains terrains (terrains à bâtir, carrières, chemins de fer, ...) qui est perçue par la CU.

La fiscalité des ménages évolue à la suite de la réforme de la taxe d'habitation. Avec sa suppression, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus un levier fiscal

mobilisable. La CU conserve toutefois la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (1,6 M€ prévus en 2021). **La taxe foncière sur les propriétés bâties devient la taxe pivot en matière de fiscalité locale.**

L'Etat compense la suppression de la TH par le versement d'une fraction dynamique de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le budget communautaire. Cette compensation est estimée à 56,5 M€ pour l'année 2021. Son montant sera ajusté après réception de la prochaine notification de l'ensemble des produits fiscaux (état fiscal 1259) par la Direction départementale des finances publiques. La compensation est calculée pour l'année 2021 comme pour les prochaines années à partir de l'ensemble des produits de TH de l'année 2020. Seul le taux de croissance national de la TVA évoluera chaque année.

Aussi, la dynamique du montant de la compensation de la TH n'évoluera plus en fonction de l'évolution de la base imposable c'est-à-dire du parc immobilier de la CU mais dépendra uniquement du dynamisme du taux de croissance du produit national de TVA.

En 2021, la CU prévoit de percevoir au total 58,5 M€ au titre de la compensation de la suppression de la TH et de la TH sur les résidences secondaires (par rapport à 56,6 M€ en 2020 et 55,8 M€ en 2019).

La Communauté urbaine n'a pas institué de taux sur les foncières. Elle ne perçoit donc uniquement que les taxes additionnelles aux taxes foncières, prévues par la législation fiscale. Ces taxes additionnelles, mises en place lors de la suppression de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), découlent du transfert aux communes et EPCI des parts départementales et régionales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. En 2021, cette taxe additionnelle est estimée à 0,38 M€, soit 1 % de plus qu'en 2020 (0,37 M€).

2.3.1.3 La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)

Les taux et zones de TEOM resteront inchangés pour 2021. Des travaux seront conduits en 2021 afin d'harmoniser les taux de TEOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. En effet, la législation impose l'harmonisation des taux de TEOM afin de tendre vers un taux unique, au plus tard avant le 15 octobre 2027 pour une application en 2028.

Le produit fiscal progressera de 0,7 M€ de TEOM (contre + 0,9 M€ en 2020 du fait de la revalorisation de l'assiette foncière).

TEOM	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 20-21 en €	Ecart 20-21 en %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	37,91 M€	38,62 M€	39,57 M€	40,77 M€	41,67 M€	42,4 M€	+0,73 M€	+1,75%

2.3.1.4 Autres recettes de fiscalité

ANNEE	2018	2019	2020	Prévision 2021	Ecart 20-21 en €	Ecart 20-21 en %
TAXE DE SEJOUR	761 544 €	663 464 €	513 303 €	550 000 €	36 697 €	7,15%
TAXE GEMAPI	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	0 €	0,00%

Après une baisse de 150 k€ en 2020, la taxe séjour de l'année 2021 est estimée à **550 k€**, soit une hausse de 3,2 % (+ 16,7 k€ par rapport à 2020). Il s'agit d'une prévision qui se base sur la relance de l'activité à partir de la période estivale 2021 et l'allègement des mesures sanitaires.

Parallèlement, la taxe relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est stable à **1,3 M€**. Elle est adossée aux quatre taxes locales suivantes : TH, TFPB, TFPNB et CFE.

2.3.2 Les concours financiers de l'Etat

DOTATION en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017-2021 en %	Evolution 2020-2021 en %
Dotation d'intercommunalité	15,06	15,24	15,31	15,45	15,40	2,26%	-0,32%
Dotation de compensation groupements de communes	29,05	28,45	27,80	27,29	26,80	-7,75%	-1,80%
TOTAL	44,11	43,69	43,11	42,74	42,20	-4,33%	-1,26%

Au sens strict, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le seul concours de l'Etat versé aux collectivités territoriales. La DGF est composée de :

- ❖ La dotation d'intercommunalité (DI) :
- ❖ La dotation de compensation groupement de communes (DC).

C'est cette dernière qui connaît une baisse chaque année de l'ordre de - 0,5 M€. Ainsi, entre 2017 et 2021, la CU a vu sa dotation globale de fonctionnement baisser de - 4,33 % (soit -1,91 M€).

En 2021, la Communauté urbaine continue de bénéficier du seuil de garantie au titre de la DI compte tenu d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui devrait être maintenu au-dessus du seuil de 0,35. **Le maintien à ce seuil du CIF est à l'étude par les services de la CU et devra être apprécié en fonction de l'évolution des pertes de recettes économiques à venir.**

Ainsi, pour 2021 la DGF est estimée à 42,2 M€, soit une diminution de - 1,26 % par rapport à 2020.

2.3.3 Les autres recettes

2.3.3.1 Les produits de services

Le **chapitre 70** retrace les produits de services pour **8,2 M€** (soit -12,78 % par rapport à 2020).

Il comprend les loyers de la société EMTA pour le site de Guitrancourt (2,44 M€), les charges de structure refacturées aux budgets annexes eau et assainissement (2 M€), les droits d'entrée des établissements culturels (0,47 M€), des équipements sportifs et de loisirs (0,98 M€), des aires des gens du voyage (52 k€) des déchets (0,47 M€), des parkings (0,49 M€), les recettes pour les instructions du droit des sols (0,28 M€), les charges locatives refacturées à la SPL GPSEO immobilier d'entreprises (0,1 M€) les redevances d'occupation du domaine public (0,7 M€) et 0,19 M€ de recettes diverses.

2.3.3.2 Les subventions de fonctionnement hors dotations

Les recettes de subvention de fonctionnement sont retracées au sein du **chapitre 74** à hauteur de **3,1 M€, soit - 2,72 M€ par rapport à l'année 2020 (- 46,74 %)**, une fois les dotations et compensations fiscales ainsi que la DGF exclues. Les montants les plus significatifs correspondent aux soutiens au tri des déchets lors de leur collecte par les SIDRU², SIDOMPE³ et éco-organismes pour 2,41 M€, à la subvention annuelle du département au projet culturel de territoire (0,1 M€) et aux subventions de la Région Ile-de-France au titre du soutien aux « PME MECANICIENNES » (0,15 M€).

2.3.3.3 Produits exceptionnels

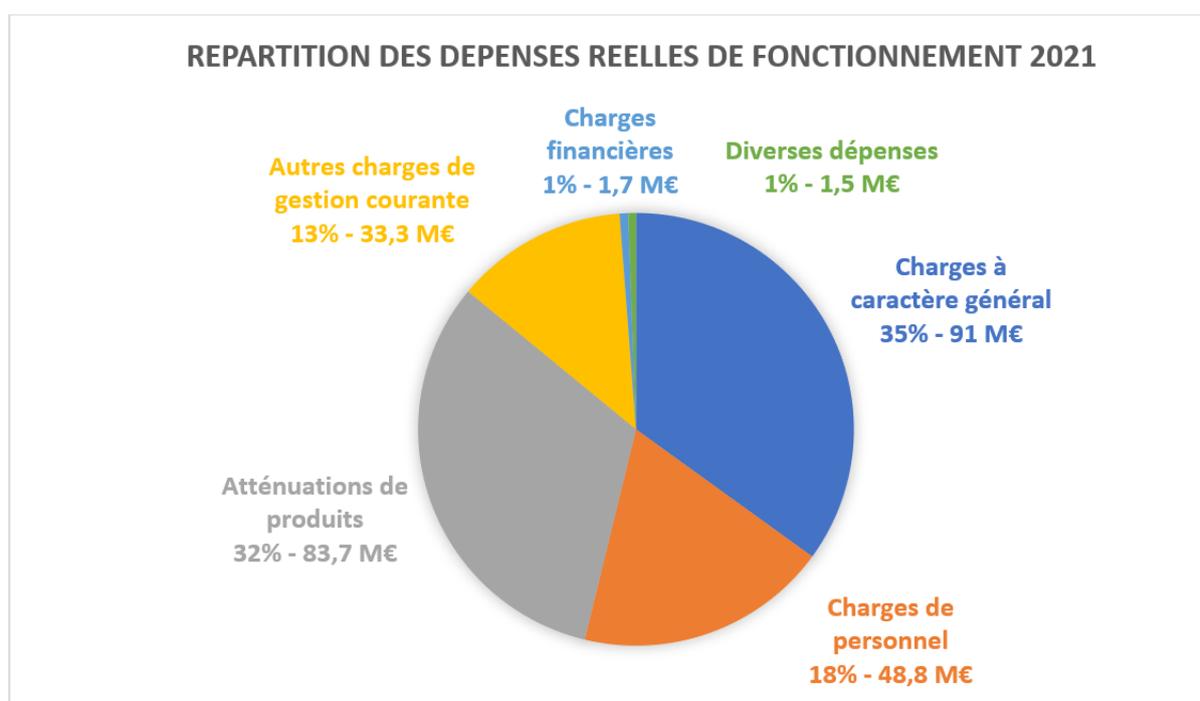
Les produits exceptionnels augmentent de 1,7 M€ en 2021 pour s'établir à **2,1 M€** contre 0,3 M€ en 2020. Cette hausse résulte de la régularisation des pénalités relatives aux travaux Aqualude qui ont fait l'objet d'un protocole transactionnel signé fin 2020.

² Syndicat intercommunal pour la destruction des résidus urbains.

³ Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères.

2.4 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2020	Budget 2021	Evolution en M€	Evolution en %
Charges générales	95,8 M€	91,0 M€	-4,8 M€	-4,99%
Charges de personnel	49,3 M€	48,8 M€	-0,5 M€	-0,93%
Atténuations de produits	77,3 M€	83,7 M€	6,4 M€	8,29%
Autres charges de gestion courante	37,7 M€	33,3 M€	-4,4 M€	-11,68%
Frais fonctionnement groupes élus	0,2 M€	0,3 M€	0,1 M€	24,17%
Charges financières	1,6 M€	1,7 M€	0,1 M€	4,90%
Charges exceptionnelles	5,2 M€	1,2 M€	-4,0 M€	-76,93%
TOTAL	267,0 M€	259,9 M€	-7,1 M€	-2,65%



Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2021 de la Communauté urbaine représentent 259,9 M€ et se situent en dessous des crédits ouverts 2020 (budget primitif 2020 et décision modificative de novembre 2020) qui étaient de 267 M€.

De la même manière qu'en 2020, la Communauté urbaine n'est pas soumise en 2021 à un encadrement de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, le dispositif « contrat Cahors » ou de contractualisation ayant été suspendu.

A titre d'information, les dépenses réelles de fonctionnement représentaient 613 euros par habitant en 2019 et se situaient légèrement en dessous de la moyenne de la strate. En effet, les dépenses de fonctionnement des groupements de même taille que la Communauté urbaine se situaient à 618 euros par habitant (**voir annexe 2**). Les données ne sont pas encore disponibles pour 2021.

2.4.1 Chapitre 011 : charges à caractère général : 91 M€

Les charges à caractère général constituent l'ensemble des dépenses de quotidienneté de la Communauté urbaine, notamment les achats et les prestations de service. Elles représentent 35 % du budget de fonctionnement 2021 (hors opération d'ordre). A ce titre, au sein de ce chapitre budgétaire, les directions déchets et espaces publics représentent 61,8 M€ et près 67,9 % des charges à caractère général.

Un effort significatif a été effectué durant la préparation budgétaire pour diminuer les charges à caractère général de 99 M€ à 91 M€, soit - 8 M€.

Il est à noter que cette baisse des dépenses de fonctionnement s'inscrit dans une vocation de limiter les dépenses prévisionnelles de ce chapitre à leur niveau réalisé au compte administratif 2020.

2.4.2 Chapitre 012 : charges de personnel : 48,8 M€

Les charges de personnel sont constituées principalement de la rémunération des personnels titulaires et contractuels de la Communauté urbaine et des cotisations correspondantes (Urssaf, retraite, Pôle emploi...). **Les charges de personnel représentent 18 % des dépenses de fonctionnement** et s'avèrent maîtrisées depuis de la création de la Communauté urbaine.

Dans le cadre de l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel sont réduites de 1 M€ par rapport aux prévisions budgétaires initiales. Ces efforts ont été effectués sans revenir sur des aspects essentiels en matière de ressources humaines comme la nécessité de garantir le besoin de formation.

2.4.3 Chapitre 014 : atténuations de produits : 83,7 M€

Les atténuations de produits comprennent principalement les quatre mécanismes de solidarité obligatoires, contenues dans le protocole financier et fiscal (PFF) :

- **Les attributions de compensation** : 77,8 M€ dont 8,9 M€ de régularisations des attributions de compensation de neutralisation fiscale (ACNF) ;
- **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : 4,6 M€ ;
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** : 1 M€ ;

	Budget 2020	Budget 2021	Evolution en M€	Evolution en %
Attributions de compensation	71,5 M€	77,8 M€	6,3 M€	8,81%
FPIC	4,6 M€	4,6 M€	0,0 M€	0,00%
DSC	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€	0,00%
Total	77,1 M€	83,4 M€	6,3 M€	8,17%

Parallèlement, les attributions de compensation 2021 évoluent par rapport à l'année 2020 au regard de l'extinction progressive de la dette voirie de l'ancienne Communauté d'agglomération des deux Rives de Seine et de la prise en compte de la variation de +/-15 % des attributions de compensation de neutralisation fiscale. Elles représentent près de 25 % des dépenses réelles de fonctionnement de la CU, loin de la moyenne de strate davantage évaluée à 15 % dans des groupements comparables.

Les régularisations de ces mêmes ACNF pour la période 2018-2020 représentent par ailleurs une dépense importante et supplémentaire dans le budget 2021 de 8,9 M€ qui est inscrite en totalité dès cette année. En parallèle, 2,2 M€ sont prévus en recettes.

Il est à noter que le chapitre 014 atténuations de produits est également composé d'autres reversement de fiscalité (0,1 M€), de reversement de taxe additionnelle à la taxe de séjour (Société Grand Paris) pour un montant de 70 k€ et de dégrèvements de taxe GEMAPI à hauteur de 50 k€.

2.4.4 Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 33,3 M€

Composé principalement des participations à des organismes extérieurs, des subventions aux associations et des indemnités aux élus, le chapitre 65 représente 25 % des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2021.

2.4.4.1 Les subventions aux associations :

	Montants attribués en 2020	Montant demandé par les associations au 04/03/2021	Montants proposés par les services au						Nombre de dossiers
			18/01/2021	04/03/2021	29/03/2021	Ratio entre le 18/01 et le 04/03 en %	Ratio entre le 04/03 et le 29/03 en %	Ratio entre le 18/01 et le 29/03 en %	
Autres	130 000 €	134 900 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	0,00	0,00	0,00	1
Culture	830 000 €	1 120 052 €	872 000 €	736 000 €	651 000 €	-15,60	-11,55	-25,34	55
Développement agricole et Environnement	338 328 €	192 234 €	85 000 €	76 455 €	76 455 €	-10,05	0,00	-10,05	18
Développement économique	1 290 308 €	1 590 058 €	1 194 000 €	1 055 028 €	1 039 343 €	-11,64	-1,49	-12,95	29
Emploi insertion									
Formation enseignements supérieur									
Habitat logement	152 890 €	267 240 €	152 890 €	136 890 €	136 890 €	-10,47	0,00	-10,47	5
Prévention des déchets	86 500 €	200 900 €	90 000 €	84 000 €	84 000 €	-6,67	0,00	-6,67	16
Sport	365 100 €	1 259 969 €	415 000 €	337 000 €	337 000 €	-18,80	0,00	-18,80	120
Tourisme	450 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	0,00	0,00	0,00	1
Politique de la ville	692 100 €	1 793 555 €	724 100 €	615 490 €	615 490 €	-15,00	0,00	-15,00	225
Totaux	4 335 226 €	7 058 908 €	4 162 990 €	3 670 863 €	3 570 178 €	-11,82	-2,74	-14,24	470

Les subventions aux associations constituent près de 12 % des autres charges de gestion courante. Dans le cadre de la préparation budgétaire, un effort a été effectué afin de diminuer de 10 % les subventions aux associations. Dans ce cadre, le montant alloué à ces mêmes subventions est ainsi passé de 4,2 M€ à 3,6 M€ soit un effort de près de 0,6 M€ et 14,24 % de réduction des subventions aux associations.

2.4.4.2 Les participations aux organismes extérieurs :

Les participations à des organismes extérieurs représentent 26,9 M€, soit 80,8 % des autres charges de gestion courante.

Les deux principales participations sont matérialisées par le contingent incendie versé au SDIS (14,5 M€) et les conventions partenariales avec Ile-de-France mobilités (5 M€).

2.4.4.3 Autres charges de gestion courante :

Les charges de gestion courante sont également composées des indemnités des élus (1,9 M€) et de diverses dépenses parmi lesquelles des droits à verser au titre de la SACEM et les admissions en non-valeur à hauteur de 0,5 M€.

2.4.5 Chapitre 66 : charges financières : 1,7 M€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts financiers de la dette et plus précisément des emprunts contractés par la Communauté urbaine. Les charges financières représentent un peu plus de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2021. Ces mêmes charges connaissent une augmentation de 78 k€ au regard d'un emprunt dernièrement contracté de 20 M€ nécessaire au financement des dépenses d'investissement.

2.4.6 Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 1,2 M€

L'enveloppe dédiée aux charges exceptionnelles a diminué de 5,2 M€ à 1,2 M€ entre les exercices budgétaires 2020 et 2021. Il s'agit de crédits inscrits afin de prendre en compte d'éventuelles rectification d'écritures sur exercices antérieurs ou intérêts moratoires. Pour rappel, la Communauté urbaine disposait de dépenses exceptionnelles à hauteur de 5,2 M€ en 2020 au regard d'opérations de régularisation de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont dû être effectuées concernant des prestations en matière de déchets.

2.5 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2021 de la Communauté urbaine représentent 63,7 M€ et se situent en-dessous des crédits ouverts en 2020 (budget primitif 2020 et décision modificative de novembre 2020) qui étaient de 107,5 M€ (dont 8 M€ de crédits pour les emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie).

A titre d'information, les recettes réelles d'investissement représentaient 68 euros par habitant en 2019 et se situaient en dessous de la moyenne de la strate. En effet, les recettes réelles d'investissement des groupements de même taille que la Communauté urbaine se situaient à 80 euros par habitant (**voir annexe 4**). Les données ne sont pas encore disponibles pour 2021.

	Budget 2020	Budget 2021	Evolution en M€	Evolution en %
Recettes nouvelles	65,4 M€	35,4 M€	-30,0 M€	-45,87%
<i>Dont emprunt</i>	<i>18,3 M€</i>	<i>0,0 M€</i>	<i>-18,3 M€</i>	<i>-100,00%</i>
Restes à réaliser recettes	42,1 M€	28,3 M€	-13,8 M€	-32,78%
<i>Dont emprunt</i>	<i>31,4 M€</i>	<i>20,0 M€</i>	<i>-11,4 M€</i>	<i>-36,31%</i>
Total recettes	107,5 M€	63,7 M€	-43,8 M€	-40,74%
<i>Dont emprunt</i>	<i>49,7 M€</i>	<i>20,0 M€</i>	<i>-29,7 M€</i>	<i>-59,76%</i>

Les recettes réelles d'investissement de la Communauté urbaine pour financer ses projets sont composées principalement de :

- Dotations et fonds divers dont notamment le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 15,2 M€ ;
- Les subventions d'investissement (Etat, Département, Région, Europe) : 21,2 M€
- Et un emprunt dont le contrat a été signé fin 2020 : 20 M€.

A ces recettes s'ajoutent des produits de cession (5,1 M€) et les opérations sous mandats (2,1 M€).

Les subventions d'investissement représentent 33,2 % des recettes réelles d'investissement.

Dans le contexte économique contraint évoqué, la Communauté urbaine doit continuer à faire des efforts pour conserver des marges de manœuvre en fonctionnement, en l'espèce les excédents de fonctionnement et ainsi permettre de dégager des recettes supplémentaires chaque année.

2.6 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement prévues au budget primitif 2021 de la Communauté urbaine représentent 91 M€ et se situent en dessous des crédits ouverts 2020 (budget primitif 2020 et décision modificative de novembre 2020) qui étaient de 120,7 M€ (dont 8 M€ pour la gestion active de la dette).

A titre d'information, les dépenses réelles d'investissement représentaient 181 euros par habitant en 2019 et se situaient en dessous de la moyenne de la strate. En effet, les dépenses réelles d'investissement des groupements de même taille que la Communauté urbaine se situaient à 234 euros par habitant (**voir annexe 5**). Les données ne sont pas encore disponibles pour 2021.

	Budget 2020	Budget 2021	Evolution en M€	Evolution en %
Dépenses nouvelles	81,3 M€	64,2 M€	-17,1 M€	-21,03%
Restes à réaliser dépenses	39,4 M€	26,8 M€	-12,6 M€	-31,98%
Total dépenses	120,7 M€	91,0 M€	-29,7 M€	-24,61%
<i>Dont remboursement capital emprunt</i>	<i>6,6 M€</i>	<i>9,0 M€</i>	<i>2,4 M€</i>	<i>36,36%</i>

Les dépenses d'investissement ont constitué un élément important de la préparation budgétaire. D'abord évaluées à 136,3 M€, l'ensemble des dépenses d'investissement ont fait l'objet d'arbitrages budgétaires dans un souci de sincérité des comptes communautaires et afin de pouvoir mettre en adéquation ses dépenses avec les capacités à faire de la Communauté urbaine.

Il avait été ainsi constaté lors des exercices précédents, notamment en 2020, le vote de plus de 157 M€ de dépenses d'investissement, reports compris. Cependant, la Communauté urbaine n'a jamais dépensé plus de 70 M€ de dépenses d'investissement, au titre des exercices antérieurs. Parallèlement, pour faire face à ce volume de dépense, la CU a dû emprunter comme évoqué près de 20 M€ par an.

Le travail d'arbitrages budgétaires a donc conduit à s'approcher le plus possible de la réalité financière et ainsi :

- Limiter les dépenses d'investissement (hors opération) d'ordre à 91 M€ afin de maintenir un effort d'investissement nécessaire au territoire ;
- Réduire les crédits nouveaux à 64,3 M€ au regard de reports de l'année précédente de plus de 26,7 M€ ;
- Définir une enveloppe pour les directions métiers de 45,9 M€.

Ce travail a donc conduit à une diminution de 22,6 M€ de dépenses d'investissement par rapport aux prévisions de début d'année.

Il a également permis de restaurer une épargne brute positive de + 3,9 M€.

2.7 Synthèse

Séminaire du 22 et 23 janvier 2021

Situation au 3 mars 2021

Situation à fin
mars 2021

	CA 2019	CA 2020 prévisionnel	BP 2021	CA 2020	BP 2021 cible	BP 2021
Total recettes réelles de fonctionnement (RRF)	266,2M€	274,5M€	258,9M€	280,6M€	261,9M€	263,8M€
Total dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	254,2M€	256,6M€	271,8M€	256,8M€	260,1M€	259,9M€
Prévision CAF brute	11,9M€	17,9M€	-12,9M€	23,8M€	1,8M€	3,9M€
Résultat de fonctionnement de l'année	2,3M€	12,7M€	-26,3M€	13,1M€	-2,2M€	-0,1M€
Résultat de fonctionnement n-1 reporté	22,7M€	20,4M€	27,5M€	20,4M€	29,3M€	29,3M€
Résultat de fonctionnement au financement de l'investissement	25,0M€	33,1M€	1,2M€	33,5M€	27,1M€	29,2M€
Recettes d'investissement (dont restes à réaliser)	66,6M€	93,7M€	78,6M€	94,0M€	67,8M€	65,7M€
Nouvel emprunt bancaire souscrit	0,0M€	0,0M€	20,0M€	0,0M€	20,0M€	20,0M€
Dépenses d'investissement (dont restes à réaliser)	79,3M€	91,8M€	142,9M€	91,9M€	109,4M€	109,4M€
Résultat d'investissement n-1 reporté	4,7M€	-8,1M€	-6,1M€	-8,1M€	-5,5M€	-5,5M€
Besoin de financement de la section d'investissement	-5,4M€	-5,6M€	-50,4M€	-4,2M€	-27,1M€	-29,2M€
Résultat global reporté au BP n+1	19,6M€	27,5M€	0,0M€	29,3M€	0,0M€	0,0M€
dont résultat d'investissement reporté au BP n+1	-8,1M€	-6,1M€	-50,4M€	-5,5M€	-27,1M€	-29,2M€
Encours de dette	92,0M€	105,7M€	116,9M€	105,8M€	116,8M€	116,8M€
Capacité de désendettement en années	7,7	5,9	-	4,4	64,9	29,9

Des priorités ont été définies parmi lesquelles l'arrivée d'Eole sur le territoire et le renouvellement urbain.

3 Présentation des investissements 2021

L'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement 2022-26 au cours du printemps 2021 permettra de clarifier la stratégie d'investissement de la CU. Plusieurs investissements constituent l'essentiel des politiques publiques qui vont être menées tout au long de ce mandat 2021-2026 notamment :

- Les transports et mobilités ;
- La rénovation urbaine ;
- La gestion des espaces publics ;
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- La gestion des déchets ;
- Le développement économique ;
- L'habitat ;
- La culture ;
- Le sport.

3.1 La Communauté urbaine investit dans les mobilités et la transition écologique pour renforcer son attractivité et développer les investissements vertueux :

➤ La nécessité de préparer l'arrivée d'Eole sur le territoire :

D'ici 2024-2025, le projet EOLE doit assurer le prolongement du RER E vers l'Ouest, entre Paris et Mantes-la-Jolie via La Défense. 620 000 passagers quotidiens sont attendus sur cette future ligne. L'arrivée d'Eole sur le territoire à l'horizon 2024-2025 constitue donc une opportunité importante pour le territoire qui doit se doter de neuf pôles d'échanges multimodaux (PEM) :

- Aubergenville ;
- Clairières de Verneuil ;
- Epône-Mézières ;
- Les Mureaux ;
- Mantes-la-Jolie ;
- Mantes station ;
- Poissy ;
- Villennes-sur-Seine ;
- Et Verneuil-sur-Seine - Vernouillet.



Source : site internet - RER E - <https://www.rer-eole.fr/>

Ce projet, évalué à 139,3 M€ de dépenses d'investissement, subventionné à hauteur de 75,7 M€, constitue un axe fort de l'attractivité du territoire. L'arrivée du RER E sur le territoire permettra de faciliter les déplacements vers le cœur de Paris et l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire.

La création des PEM sera accompagnée de l'aménagement des quartiers de gare et du développement d'une mobilité alternative durable, permettant de relier l'ensemble du territoire à ces mêmes infrastructures de déplacement.

Le budget 2021 s'élève à 7,5 M€ en dépenses d'investissement (6,8 M€ de crédits nouveaux et 0,7 M€ de reports) et à 1,8 M€ de recettes attendues (1,2 M€ de crédits nouveaux et 0,6 M€ de reports).

➤ **Le développement progressif d'une offre de transports collectifs en site propre :**

Les transports collectifs en site propre (TCSP) constituent le prolongement de l'arrivée d'Eole sur le territoire et la nécessité progressive de mailler le territoire d'une offre de transports et de bus. Cette offre doit permettre de continuer à garantir la mobilité sur le territoire et tendre vers une intermodalité entre les différents modes de déplacement (vélo, bus, train...).

Ce projet à horizon 2025 est évalué à 12,6 M€ de dépenses d'investissement et pourrait bénéficier de 2,5 M€ de subventions d'investissement. Les recherches de subventions sont en cours concernant ce projet afin de réduire le coût net pour la Communauté urbaine.

La création d'un TSCP entre Rosny-sur-Seine et Mantes-la-Jolie représente ainsi une première étape dans le développement d'une nouvelle offre de bus. Cette première étape s'accompagnera d'études afin de développer un autre TSCP à moyen terme entre Mantes-la-Ville et Magnanville.

Le budget 2021 s'élève à 0,2 M€ en dépenses d'investissement (crédits nouveaux uniquement).

➤ **Le développement du plan vélo, le stationnement vélo et le lancement d'un schéma directeur cyclable vont être développés dans les années à venir :**

Les mobilités alternatives et durables dont le vélo font partie d'un axe prioritaire de la Communauté urbaine qui doivent se développer afin de limiter le recours aux véhicules thermiques dans les déplacements domicile travail et à des fins de loisirs au sein du territoire.

Engagé dès 2019, le plan vélo a pour principaux objectifs la création de 575 km d'aménagements cyclables, de 17 200 places de stationnement et de déployer les services associés.

RÉNOVATION & EXTENSION DU RÉSEAU CYCLABLE 2019 > 2027



Le déploiement du plan vélo sur la période 2021-2025 pourrait représenter 3,5 M€ de dépenses d'investissement consacrées à 7 opérations identifiées. Ce projet serait adossé à des recettes d'investissement évaluées en l'état à 2,2 M€ et une volonté d'atteindre l'objectif de 70 % du financement du projet.

Parallèlement, sur la même période 17,1 M€ sont envisagés en vue de développer un schéma directeur cyclable financé par 12 M€ de recettes d'investissement et la recherche du même objectif d'atteindre 70 % de subventions.

Cet encouragement dans tous les usages du vélo représenterait au budget 2021 :

- 0,9 M€ concernant le plan vélo ;
- 0,2 M€ concernant le stationnement vélo ;
- 1,4 M€ concernant l'accessibilité bus.

Très encouragé dans le cadre du plan de relance, l'ensemble des dépenses proposées en matière de développement des mobilités alternatives dont le vélo seront soutenues par l'Etat et la Région Ile-de-France ainsi que le Département des Yvelines qui accompagnent ce projet depuis plusieurs années.

Le budget 2021 en investissement consacré à l'accompagnement à la pratique du vélo sur le territoire s'élève donc à 2,5 M€ pour les dépenses (1,9 M€ de crédits nouveaux et 0,6 M€ de reports) et à 0,1 M€ pour les recettes (reports).

3.2 La poursuite des projets de rénovation urbaine s'avère nécessaire au développement de l'attractivité territoriale et au renforcement de la cohésion sociale

La Communauté urbaine accompagne et pilote sur son territoire plusieurs projets de rénovation urbaine, avec comme mission principale de coordonner les opérations des différents maîtres d'ouvrage au sein de ces projets urbains.

Les interventions en matière de rénovation urbaine sont diverses :

- Création et/ou rénovation de voiries et d'espaces publics ;
- Conception des projets urbains ;
- Réhabilitation et/ou reconstruction de l'habitat existant ;
- Accompagnement à la remise en état des copropriétés dégradées ;
- Accompagnement à l'arrivée de nouveaux modes de transports et équipements publics et/ou privés.

Différents partenaires interviennent dans ces projets parmi lesquels l'Etat, à travers l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et le Département des Yvelines qui accompagne techniquement et financièrement les projets à travers les conventions PRIOR (programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines). Il est à noter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) sur certaines copropriétés dégradées et commerces du Val Fourré (ORCOD-IN) ainsi que des opérations de promotion au sein des quartiers politique de la ville.

Les principaux projets de rénovation urbaine sont les suivants :

- Le Val Fourré à Mantes-la-Jolie ;
- Le projet d'Intérêt National des Mureaux ;
- Le projet d'Intérêt Régional de Limay ;
- Le projet d'Intérêt Régional de Chanteloup-les-Vignes ;
- Les trois projets d'échelle communautaire :
 - o Poissy,
 - o Carrières-sous-Poissy
 - o Et Vernouillet.

L'ensemble de ces projets ont permis d'établir des hypothèses en matière d'investissement et des interventions à court terme (2021-2024) et moyen terme (2021-2030).

Il est ainsi envisagé 103,5 M€ de dépenses d'investissement et 70 M€ de recettes d'investissement pour les projets de rénovation urbaine, soit 68 % de financements de ces mêmes projets sur la période 2021-2030.

Par ailleurs, il est prévu 14 M€ de dépenses d'investissement et 4,1 M€ de recettes d'investissement dans le cadre du dispositif AMORCE, sur la période 2021-2024.

Dans ce sens, les dépenses dédiées à a rénovation urbaine en 2021 sont les suivantes :

- 2,9 M€ : quartier du Val fourré à Mantes-la-Jolie ;
- 1,5 M€ : cinq quartiers aux Mureaux ;
- 0,6 M€ : quartier du centre Sud à Limay ;
- 0,6 M€ : cité du parc à Vernouillet ;
- 0,6 M€ : quartier Noe-Feucherets à Chanteloup-les-Vignes ;
- 0,2 M€ : quartier Beauregard à Poissy ;
- 0,1 M€ : quartier Les fleurs de Carrières-sous-Poissy ;
- 0,2 M€ au titre du renouvellement urbain de manière générale.

Le budget 2021 s'élève donc à 6,7 M€ en matière de dépenses d'investissement (6,4 M€ de crédits nouveaux et 0,3 M€ de reports) consacrées à la rénovation urbaine et à 2,7 M€ de recettes d'investissement.

3.3 La gestion des espaces publics : un enjeu de quotidienneté pour chacun des habitants du territoire mais des dépenses à maîtriser dans le temps :

La compétence voirie et plus généralement les espaces publics comprennent l'aménagement, la gestion, l'exploitation et la propreté urbaine, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de 1 800 kilomètres de voirie communautaire.

Elle comprend dans le détail les activités suivantes :

- Travaux d'aménagement de voirie ;
- Entretien de voirie et des équipements associés :
 - Rebouchage des nids de poule ;
 - Balayage manuel et/ou mécanique ;
 - Vidage des corbeilles ;
 - Élagage des arbres d'alignement.

Concernant la distribution de l'électricité, la communauté urbaine a fait le choix d'adhérer aux syndicats intercommunaux qui exerçaient la compétence, en représentation-substitution des communes membres, pour les domaines suivants :

- Éclairage public (travaux et entretien) ;
- Signalétique lumineuse (travaux et entretien) ;
- Distribution publique d'électricité (travaux de réalisation, extension) ;
- Actions pour la rationalisation de l'énergie.

Les investissements dédiés à l'exercice de cette compétence devraient nécessiter chaque année 30 M€ à 40 M€ afin d'assurer le renouvellement du patrimoine en présence et l'ensemble des projets portés au niveau communautaire et communal. Cependant, ces investissements doivent être raisonnés afin de restaurer les ratios financiers et pouvoir reprendre une politique d'investissement proactive quant à cette compétence.

Les investissements proposés en 2021 sont donc décomposés comme suit :

- 7,5 M€ concernant le développement communautaire ;
- 4,8 M€ concernant le développement communal ;
- 6,1 M€ concernant le renouvellement ;
- 6,5 M€ concernant l'éclairage public.

Le budget 2021 consacré à la gestion de la voirie et des espaces publics en investissement s'élève donc à 24,9 M€ en dépenses (19,9 M€ de crédits nouveaux et 5 M€ de reports) et 11,4 M€ de recettes (4,6 M€ de crédits nouveaux et 6,8 M€ de reports)

3.4 La gestion des déchets et la consommation de déchets sont également au cœur des préoccupations environnementales de demain :

La gestion des déchets est au cœur de l'actualité depuis plusieurs mois avec notamment l'émergence progressive de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)⁴ Dans ce sens, cette décision s'inscrit dans des volontés conjointes de réduire le volume de déchets stockés ou incinérés et de favoriser la prévention, le tri et le recyclage des déchets. En effet, moins un usager produira de déchets, moins il paiera de TGAP, selon le principe pollueur-payeur.

Les déchets sont donc au cœur de la vie des citoyens, entreprises et de l'ensemble des administrations publiques. La CU a donc comme rôle premier de favoriser une consommation intelligente des déchets et le respect des consignes de tri.

La CU est dotée d'un parc de dix déchetteries et doit par ailleurs tous les ans engager des dépenses d'investissement afin de maintenir les équipements en état, conformes à la sécurité ainsi que déployer les bacs et autres matériels nécessaires à l'exercice de la compétence. Les dépenses d'investissement qui pourraient être consacrées à la remise en état des déchetteries représenteraient 25,6 M€ sur la période 2021-2026. L'ensemble de ces investissements pourraient s'avérer cependant très peu subventionnés.

Le budget 2021 permettrait ainsi d'effectuer les investissements suivants :

- 1,1 M€ concernant la fourniture de bacs ;
- 1,9 M€ concernant l'installation de points d'apport volontaire enterrés ;
- 0,6 M€ concernant les déchetteries ;
- 0,4 M€ concernant des investissements divers en matière de gestion des déchets.

Il existe très peu de ressources d'investissement disponibles au regard des dépenses d'investissement envisagées.

Le budget 2021 s'élève donc à 4 M€ en matière de dépenses d'investissement (1,4 M€ de crédits nouveaux et 2,6 M€ de reports) consacrées à la gestion des déchets.

⁴ Cette taxe est due par toutes les personnes qui réceptionnent des déchets, dangereux ou non dangereux et exploitant une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relative au stockage ou au traitement thermique des déchets ou par toute personne qui transfère ou fait transférer des déchets à l'étranger dans une installation équivalente.

3.5 Le développement économique au service des entreprises qui plus est dans un contexte économique difficile :

Le développement économique est une compétence obligatoire importante de l'ensemble des intercommunalités et notamment les communautés urbaines.

Dans un contexte de crise économique sans précédent, la CU a souhaité accompagner les entreprises en difficultés via des dépenses d'investissement qui viennent à abonder des fonds spécifiques comme le fonds résilience mis en place par la Région Ile-de-France.

La Région Ile-de-France et la Banque des Territoires ont créé le Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités territoriales, en partenariat avec 70 collectivités locales en juin 2020. Destiné à soutenir les très petites entreprises, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'Ile-de-France impactés par la crise sanitaire, ce fonds offre une avance remboursable de 3 000 à 100 000 € à ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

Doté en juin 2020 de 100 M€ (dont 25 M€ financés par la Région), il a déjà bénéficié à 5 000 entreprises franciliennes.

Parallèlement, des acquisitions foncières de terrain sont prévues pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Le budget 2021 s'élève donc à 2 M€ en matière de dépenses d'investissement (0,5 M€ de crédits nouveaux et 1,5 M€ de reports) consacrées au développement économique.

3.6 L'habitat : une volonté forte de restaurer les copropriétés dégradées

L'habitat constitue une compétence importante de la Communauté urbaine, dans un contexte d'augmentation des copropriétés dégradées sur le territoire.

Dans ce sens, la réhabilitation des copropriétés dégradées représenterait un investissement prévisionnel de 8,6 M€ sur la période 2021-2026.

Différents investissements, estimés à 2,8 M€, peuvent être identifiés dans les années à venir, parmi lesquels :

- l'opération de restauration immobilière (ORI) des Mureaux ;
- les plans de sauvegarde du Val Fourré ;
- le plan « Habiter mieux ».

Ces investissements pourraient bénéficier de financements dans le cadre des dispositifs cœur de ville (opération de revitalisation de territoire).

Il est également important de noter dans le cadre de la compétence habitat l'extension de l'aire d'accueil de Buchelay et les terrains familiaux de Vernouillet.

Le budget 2021 s'élève donc à 3,2 M€ en matière de dépenses d'investissement consacrées à l'habitat (0,8 M€ de crédits nouveaux et 2,4 M€ de reports).

3.7 La culture : un enjeu de démocratisation culturelle

La CU dispose de sept équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire :

- Château éphémère ;
- Médiathèque ;
- Centre de danse ;
- Conservatoire de musique ;
- Parc aux étoiles ;
- Théâtre de la Nacelle ;
- Graff park.

Par ailleurs, les réseaux de lecture publique font également partie de l'exercice de la compétence.

L'ensemble des équipements culturels sont gérés en régie, à l'exception du château éphémère qui est en gestion associative privée (versement d'une participation annuelle de la CU de l'ordre de 115 000€).

Les dépenses d'investissement correspondent depuis plusieurs années à l'entretien des équipements concernés.

Le budget 2021 s'élève donc à 0,8 M€ en matière de dépenses d'investissement consacrées à la culture (0,2 M€ de crédits nouveaux et 0,6 M€ de reports).

3.8 Le sport : la volonté d'apporter à la population des activités à proximité de toutes les communes

L'EPCI dispose d'équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire parmi lesquels :

- Onze piscines ((six piscines sont gérées en régie (Andrésy, Verneuil-sur-Seine, Poissy (2), les Mureaux, Porcheville) et cinq en Délégation de Service Public (Mantes-la-Jolie, Mantes la Ville, Aubergenville, Conflans Sainte-Honorine, Meulan-en-Yvelines)) ;
- Une patinoire, un stade nautique et la butte verte gérés en régie.

Les piscines sont dans l'ensemble vétustes à l'exception de la piscine de Conflans Sainte-Honorine récemment réhabilitée. Il serait nécessaire de consacrer 12 M€ à 14 M€ de dépenses d'investissement sur la période 2021-2026 pour les remettre en état.

Le budget 2021 s'élève donc à 3,2 M€ en matière de dépenses d'investissement consacrées au sport (0,6 M€ de crédits nouveaux et 2,6 M€ de reports).

4 Focus sur les budgets annexes

4.1 Budget annexe parcs d'activité économique

Le budget annexe parcs d'activité économique (PAE) retrace l'aménagement et la commercialisation des cinq parcs d'activité économique suivants :

- Buchelay - Gravier ;
- Morainvilliers - Bures ;
- Les Mureaux - Les Garennes ;
- Gargenville - Les Garennes ;
- Limay - Hauts Reposoirs.

Si le PAE de Buchelay est en phase de fin de commercialisation, les PAE de Gargenville et de Limay sont en phase de travaux alors que ceux de Morainvilliers et des Mureaux sont en phase de poursuite des études et des acquisitions foncières.

Comptablement, ces opérations d'aménagement s'inscrivent dans un cycle de production de parcelles aménagées en vue de les vendre :

- Les dépenses de production sont considérées comme des dépenses de fonctionnement ;
- Les recettes diminuant le coût de production (subventions) comme des recettes de fonctionnement.

En fin d'année, les dépenses produites sont valorisées en stocks. En cours d'année, les parcelles vendues diminuent le stock de parcelles à vendre.

❖ Section de fonctionnement

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges générales	6 374 199,00	6 214 559,00	-159 640,00	-2,50%
012	Charges de personnel				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges	10,00	100,00	90,00	900,00%
66	Charges financières	24 990,00	37 900,00	12 910,00	51,66%
67	Charges exceptionnelles				
043	Frais accessoires	25 000,00	38 000,00	13 000,00	52,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	8 231 000,00	9 491 000,00	1 260 000,00	15,31%
023	Autof. complémentaire	611 301,02	1 299 960,75	688 659,73	112,65%
Total dépenses fonctionnement		15 266 500,02	17 081 519,75	1 815 019,73	11,89%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services	1 544 192,00	1 668 680,00	124 488,00	8,06%
74	Dotations, subventions	90 000,00		-90 000,00	-100,00%
75	Autres produits				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
002	Résultat fonct. reporté	5 376 308,02	5 883 839,75	507 531,73	9,44%
043	Frais accessoires	25 000,00	38 000,00	13 000,00	52,00%
042	Opération ordre entre sections	8 231 000,00	9 491 000,00	1 260 000,00	15,31%
Total recettes fonctionnement		15 266 500,02	17 081 519,75	1 815 019,73	11,89%

Les dépenses d'aménagement budgétées s'élèvent à 6,2 M€ (au chapitre 011) et se décomposent en fonction du niveau d'avancement de chaque PAE :

- 4,5 M€ en dépenses pour le PAE de Limay ;
- 1,2 M€ en dépenses pour le PAE des Mureaux ;
- 0,4 M€ pour le PAE de Gargenville ;
- 0,1 M€ pour le PAE de Morainvilliers.

Des frais financiers sont budgétés pour 38 k€ (au chapitre 66) à titre prévisionnel en cas de mobilisation d'un emprunt nécessaire au portage financier de ces dépenses d'aménagement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7,6 M€ et comprennent :

- 1,7 M€ de ventes de parcelles (au chapitre 70) dont 0,8 M€ pour le PAE de Gargenville, 0,2 M€ pour le PAE des Mureaux et 0,7 M€ pour le PAE de Limay ;
- 5,9 M€ de résultat de fonctionnement 2020 reporté (au compte 002).

Des crédits relatifs aux opérations d'ordre de 9,5 M€ sont également prévus (aux chapitres 042 et 043, en dépenses et en recettes), notamment pour les opérations comptables liées aux stocks.

La section de fonctionnement s'équilibre par un virement à la section d'investissement de 1,3 M€.

❖ Section d'investissement

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	8 231 000,00	9 491 000,00	1 260 000,00	15,31%
10	Dotations et fonds divers				
16	Remboursement dette / cautions				
001	Solde d'exécution	1 825 868,97	3 232 745,02	1 406 876,05	77,05%
Total dépenses investissement		10 056 868,97	12 723 745,02	2 666 876,05	26,52%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
021	Autof. complément.	611 301,02	1 299 960,75	688 659,73	112,65%
040	Opérations d'ordre entre sections	8 231 000,00	9 491 000,00	1 260 000,00	15,31%
10	Dotations et fonds divers				
16	Emprunts et avances	1 214 567,95	1 932 784,27	718 216,32	59,13%
001	Solde d'exécution				
Total recettes investissement		10 056 868,97	12 723 745,02	2 666 876,05	26,52%

En dehors des crédits relatifs à des opérations d'ordre liées aux stocks de terrains aménagés/vendus (9,5 M€ au chapitre 040, en dépenses et en recettes), la section d'investissement comporte :

- En dépenses, le déficit d'investissement 2020 reporté (3,2 M€ au compte 001) ;
- En recettes, le virement de la section de fonctionnement (1,3 M€ au chapitre 021).

Un emprunt prévisionnel de 1,9 M€ est inscrit en recettes au chapitre 16 pour équilibrer la section d'investissement.

Le recours à cet emprunt ne sera envisagé qu'en fonction de l'avancement réel des opérations d'aménagement afin de couvrir leur besoin de financement.

4.2 Budget annexe assainissement

Toutes sections confondues, le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement se monte à 92,9 M€.

❖ Section d'exploitation

Le budget d'exploitation s'équilibre à hauteur de 49,5 M€ et se résume ainsi :

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges générales	14 156 689,00	17 467 157,00	3 310 468,00	23,38%
012	Charges de personnel	2 228 122,00	2 228 122,00		
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges	79 563,00	22 020,00	-57 543,00	-72,32%
66	Charges financières	1 044 000,00	978 000,00	-66 000,00	-6,32%
67	Charges exceptionnelles	1 831 801,19	2 773 000,00	941 198,81	51,38%
68	Dotation provision semi-budg				
022	Dépenses imprévues fonc.				
042	Opérations d'ordre entre sections	14 292 907,00	14 223 255,00	-69 652,00	-0,49%
023	Autof. complémentaire	8 054 380,00	11 857 380,54	3 803 000,54	47,22%
Total dépenses exploitation		41 687 462,19	49 548 934,54	7 861 472,35	18,86%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services	26 152 748,00	26 248 040,00	95 292,00	0,36%
74	Dotations, subventions	490 000,00	490 000,00		
75	Autres produits				
76	Produits financiers	97 287,00		-97 287,00	-100,00%
77	Produits exceptionnels	319 389,00	1 155 076,00	835 687,00	261,65%
002	Résultat fonct. reporté	10 270 594,19	18 125 169,54	7 854 575,35	76,48%
042	Opération ordre entre sections	4 357 444,00	3 530 649,00	-826 795,00	-18,97%
Total recettes exploitation		41 687 462,19	49 548 934,54	7 861 472,35	18,86%

Les dépenses d'exploitation se décomposent comme suit :

- Chapitre 011, charges à caractère général : 17,4 M€ dont notamment :
 - o Les contrats d'exploitation (10,8 M€) ;
 - o Le transport et le traitement des effluents de Conflans à Cergy (2 M€) ;
 - o L'entretien des réseaux, ouvrages et matériels (1,5 M€) ;
 - o Les charges de structure facturées par le budget principal (1,5 M€).
- Chapitre 012, charges de personnel : 2,2 M€ dont une quote-part est refacturée au budget annexe eau potable ;

- Chapitre 65, autres charges de gestion courante : 22 k€ qui correspondent aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes ;
- Chapitre 66, intérêts de la dette : 1 M€ ;
- Chapitre 67, charges exceptionnelles : 2,7 M€ portant notamment sur le reversement aux usagers de subventions de l'Agence de l'eau perçues pour leur compte au titre de travaux de branchements privés (0,9 M€) et sur des annulations de titres (1,8 M€) ;
- Chapitre 042, dotations aux amortissements : 14,2 M€.

En dehors des crédits d'ordre (3,5 M€ au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues), les recettes d'exploitation comprennent :

- Chapitre 70, produits du service : 26,2 M€ recouvrent notamment :
 - o Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (19,8 M€) ;
 - o La participation du budget principal pour les eaux pluviales (2,7 M€) ;
 - o Les participations forfaitaires à l'assainissement collectif (1,5 M€) ;
 - o La refacturation au budget annexe eau potable d'une quote-part de frais de personnel (0,7 M€) ;
 - o Les apports de boues à la STEP de Rosny-sur-Seine (0,5 M€) ;
 - o La vente de biogaz (0,5 M€).
- Chapitre 002, résultat d'exploitation 2020 reporté : 18,1 M€ ;
- Chapitre 77, produits exceptionnels : 1,1 M€ correspondant aux subventions de l'Agence de l'eau perçues pour des branchements privés dans le cadre d'une convention de mandat (0,9 M€) et au transfert du résultat d'exploitation de Juziers (0,2 M€) ;
- Chapitre 74, subventions : 0,5 M€ de prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau

La section d'exploitation s'équilibre par un virement de 11,8 M€ à la section d'investissement.

❖ Section d'investissement

La section d'investissement se monte à 43,3 M€ dont 1,1 M€ de crédits d'ordre à l'intérieur de cette section.

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	4 357 444,00	3 530 649,00	-826 795,00	-18,97%
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 100 000,00		
10	Dotations et fonds divers				
13	Subv. invt. reçues	6 500,00	6 500,00		
20	Immob. incorporelles	5 267 753,13	5 560 985,30	293 232,17	5,57%
21	Immob. corporelles	1 586 709,90	2 622 939,65	1 036 229,75	65,31%
23	Travaux	26 426 918,38	27 009 888,38	582 970,00	2,21%
26	Immob. financières				
27	Autres immob. financières	16 000,00		-16 000,00	-100,00%
4581	Op. sous mandat (dépenses)	1 830 737,00	202 585,79	-1 628 151,21	-88,93%
16	Rembt dette / cautions hors refin	3 716 000,00	3 360 700,00	-355 300,00	-9,56%
166	Refinancement dette				
001	Solde d'exécution				
Total dépenses investissement		44 308 062,41	43 394 248,12	-913 814,29	-2,06%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
021	Autof. complément.	8 054 380,00	11 857 380,54	3 803 000,54	47,22%
040	Opérations d'ordre entre sections	14 292 907,00	14 223 255,00	-69 652,00	-0,49%
041	Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 100 000,00		
10	Dotations et fonds divers	11 746 275,91		-11 746 275,91	-100,00%
13	Subv. invt. reçues	7 502 320,34	7 276 783,00	-225 537,34	-3,01%
20	Immob. incorporelles				
21	Immob. corporelles				
23	Travaux				
27	Autres immob. financières		490 290,00	490 290,00 /	
4582	Op. sous mandat (recettes)	1 277 467,00	150 000,00	-1 127 467,00	-88,26%
16	Emprunts et avances hors refin	242 508,00		-242 508,00	-100,00%
166	Refinancement dette				
001	Solde d'exécution	92 204,16	8 296 539,58	8 204 335,42	8898,01%
Total recettes investissement		44 308 062,41	43 394 248,12	-913 814,29	-2,06%

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Les dépenses d'équipement (35,1 M€ dont 29,4 M€ de crédits nouveaux et 5,7 M€ de restes à réaliser) ;
- Le remboursement du capital de la dette (3,3 M€) ;
- Des travaux pour compte de tiers sur des branchements privatifs (0,2 M€ dont 0,1 M€ de crédits nouveaux et 51 k€ de reports) ;
- Des crédits d'ordre (4,6 M€ dont 3,5 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues).

Les principales dépenses d'équipement en matière d'assainissement sont les suivantes :

- Les études de schémas directeurs et les études hydrauliques pour 2,3 M€ ;

- Les travaux relatifs aux stations d'épuration pour 9,2 M€ ;
- Les travaux sur les réseaux de collecte et les postes de refoulement pour 15,8 M€ ;
- Les extensions de réseaux et les créations de branchements pour 6,5 M€ ;
- Le dévoiement de réseaux concernant EOLE, le TRAM 13 et la RD 154 pour 0,5 M€.

Les recettes d'investissement comprennent :

- Des crédits d'ordre (26 M€ dont 11,8 M€ de virement de la section d'exploitation et 14,2 M€ d'amortissements des biens) ;
- L'excédent d'investissement 2020 reporté (8,3 M€) ;
- Des subventions à recevoir (7,3 M€ dont 1,9 M€ de recettes nouvelles et 5,3 M€ de reports) dont pour la station d'épuration des Mureaux (4,3 M€) ;
- Le transfert du résultat d'investissement de Juziers (0,5 M€),
- Des recettes sur les travaux pour compte de tiers (0,2 M€).

4.3 Budget annexe eau potable

Le budget primitif 2021 du budget annexe eau potable s'élève à un montant total de 37,7 M€.

❖ Section d'exploitation

Le budget d'exploitation s'équilibre à hauteur de 11,4 M€ et se décompose ainsi :

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges générales	3 471 000,00	3 657 774,00	186 774,00	5,38%
012	Charges de personnel	668 987,00	668 987,00		
014	Atténuations de produits	700 000,00	570 000,00	-130 000,00	-18,57%
65	Autres charges	2 345 354,00	2 363 000,00	17 646,00	0,75%
66	Charges financières	101 000,00	81 000,00	-20 000,00	-19,80%
67	Charges exceptionnelles	687 326,00	107 000,00	-580 326,00	-84,43%
68	Dotations provision semi-budg				
022	Dépenses imprévues fonc.				
042	Opérations d'ordre entre sections	2 187 865,00	1 709 039,00	-478 826,00	-21,89%
023	Autof. complémentaire	5 402 965,44	2 209 907,78	-3 193 057,66	-59,10%
Total dépenses exploitation		15 564 497,44	11 366 707,78	-4 197 789,66	-26,97%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services	9 599 000,00	9 947 560,00	348 560,00	3,63%
74	Dotations, subventions				
75	Autres produits	457 700,00	553 319,00	95 619,00	20,89%
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	11 200,00		-11 200,00	-100,00%
002	Résultat fonct. reporté	4 772 097,44	393 302,78	-4 378 794,66	-91,76%
042	Opération ordre entre sections	724 500,00	472 526,00	-251 974,00	-34,78%
Total recettes exploitation		15 564 497,44	11 366 707,78	-4 197 789,66	-26,97%

En dehors des dotations aux amortissements (1,7 M€ au chapitre 042), les dépenses d'exploitation comprennent essentiellement :

- Chapitre 011, charges à caractère général : 3,6 M€ dont :
 - o 2,4 M€ d'achats d'eau ;
 - o 0,4 M€ de charges de structure refacturées par le budget principal.
- Chapitre 012, charges de personnel : 0,7 M€ ;
- Chapitre 014, reversements de taxes à l'Agence de l'eau : 0,6 M€ ;
- Chapitre 65, autres charges de gestion courante : 2,3 M€ au dont 2,2 M€ de reversements au budget assainissement de redevances d'assainissement collectées ;
- Chapitre 66, intérêts de la dette : 81 k€ ;
- Chapitre 67, charges exceptionnelles : 0,1 M€.

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- Chapitre 70, produits du service : 9,9 M€ au comprenant des redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée ;
- Chapitre 75, autres produits de gestion courante : 0,5 M€ au recouvrant des loyers des antennes de télécommunications et des redevances versées par les délégataires ;
- Chapitre 002, résultat d'exploitation 2020 reporté (0,4 M€) ;
- Chapitre 042, opérations d'ordre (0,4 M€ au chapitre 042) correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement reçues.

A noter que le budget annexe eau potable collecte les redevances assainissement pour la partie en régie (1,8 M€ prévus pour 2021), ce qui augmente artificiellement les recettes au chapitre 70.

La section d'exploitation permet de dégager un virement de 2,2 M€ au profit de la section d'investissement.

❖ Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 26,3 M€ dont 0,2 M€ de crédits d'ordre à l'intérieur de cette section.

DEPENSES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	724 500,00	472 526,00	-251 974,00	-34,78%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00		
10	Dotations et fonds divers	55 742,00		-55 742,00	-100,00%
13	Subv. invt. reçues				
20	Immob. incorporelles	1 432 480,00	451 648,15	-980 831,85	-68,47%
21	Immob. corporelles	707 430,44	409 933,95	-297 496,49	-42,05%
23	Travaux	15 458 687,34	21 773 335,19	6 314 647,85	40,85%
26	Immob. financières				
27	Autres immob. financières				
4581	Op. sous mandat (dépenses)				
16	Remboursement dette / cautions	590 000,00	550 000,00	-40 000,00	-6,78%
001	Solde d'exécution	3 043 428,79	2 457 690,08	-585 738,71	-19,25%
Total dépenses investissement		22 212 268,57	26 315 133,37	4 102 864,80	18,47%

RECETTES		BP+DM 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
021	Autof. complément.	5 402 965,44	2 209 907,78	-3 193 057,66	-59,10%
040	Opérations d'ordre entre sections	2 187 865,00	1 709 039,00	-478 826,00	-21,89%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00		
10	Dotations et fonds divers	4 410 039,91	5 865 292,71	1 455 252,80	33,00%
13	Subv. invt. reçues	458 008,66	898 778,66	440 770,00	96,24%
20	Immob. incorporelles				
21	Immob. corporelles				
23	Travaux				
27	Autres immob. financières				
4582	Op. sous mandat (recettes)				
16	Emprunts et avances	9 553 389,56	15 432 115,22	5 878 725,66	61,54%
001	Solde d'exécution				
Total recettes investissement		22 212 268,57	26 315 133,37	4 102 864,80	18,47%

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Les dépenses d'équipement (22,6 M€ de crédits nouveaux et 3,6 M€ de restes à réaliser) ;
- Le déficit d'investissement 2020 reporté (2,4 M€) ;
- Le remboursement du capital de la dette (0,5 M€) ;
- Des crédits d'ordre (0,7 M€ dont 0,5 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues).

Les principales dépenses d'équipement en matière d'eau potable sont les suivantes :

- Des travaux sur les réseaux et branchements pour 14,3 M€ ;
- La décarbonatation de l'eau pour 4,9 M€ ;
- Les travaux sur les ouvrages pour 3 M€ ;
- Le schéma directeur d'eau potable pour 0,2 M€ ;
- L'acquisition de matériels divers et logiciels pour 0,1 M€.

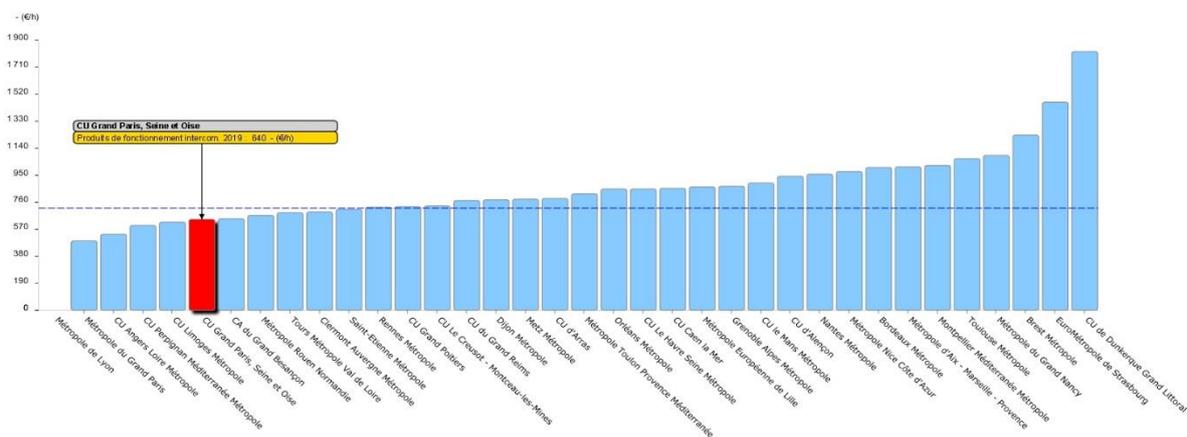
Les recettes d'investissement s'entendent :

- De l'affectation en réserves d'une partie du résultat d'exploitation 2020 (5,8 M€) ;
- De subventions à recevoir de l'Agence de l'Eau (0,9 M€ dont 0,7 M€ de recettes nouvelles et 0,2 M€ de restes à réaliser) ;
- De crédits d'ordre (4,1 M€ dont 2,2 M€ de virement de la section d'exploitation et 1,7 M€ d'amortissements des biens) ;
- D'un emprunt prévisionnel de 15,4 M€ pour d'équilibrer la section d'investissement.

5 Annexes

5.1 Annexe 1 : Recettes réelles de fonctionnement des groupements comparables à la CU par habitant

ANNEE 2019

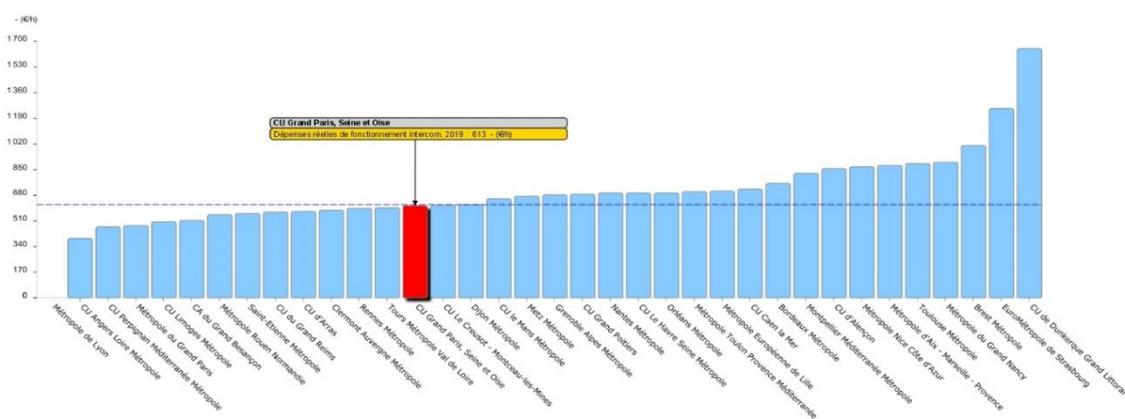


Produits de fonctionnement intercom. 2019

min : 0
 max : 1 821 - (€/h)
 moy : 719 - (€/h)

5.2 Annexe 2 : Dépenses réelles de fonctionnement des groupements comparables à la CU par habitant

ANNEE 2019



Dépenses réelles de fonctionnement intercom. 2019

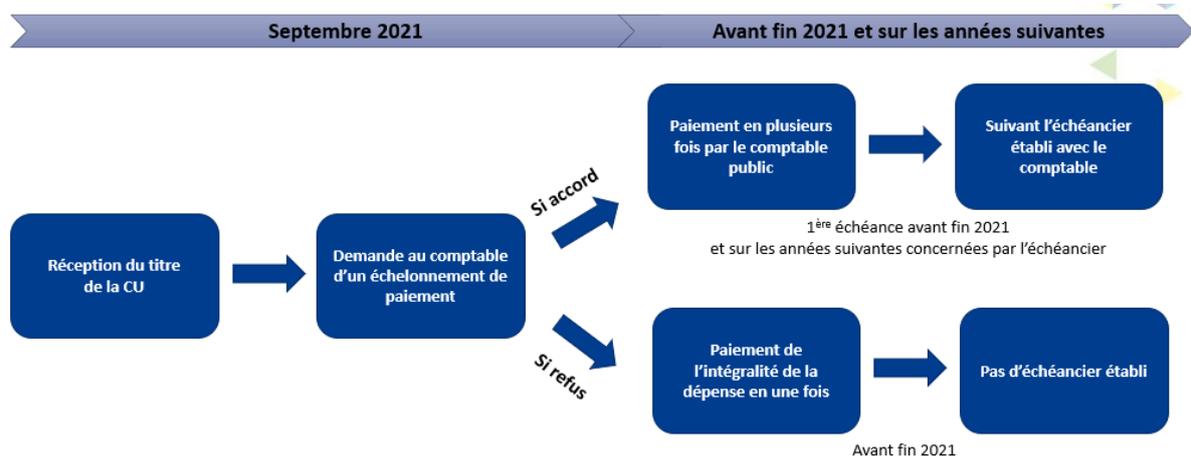
min : 0
 max : 1 655 - (€/h)
 moy : 618 - (€/h)

5.3 Annexe 3 : Calendriers et procédures en matière d'étalement de charges budgétaires et de délais de paiement

➤ Etalement de charges budgétaires :

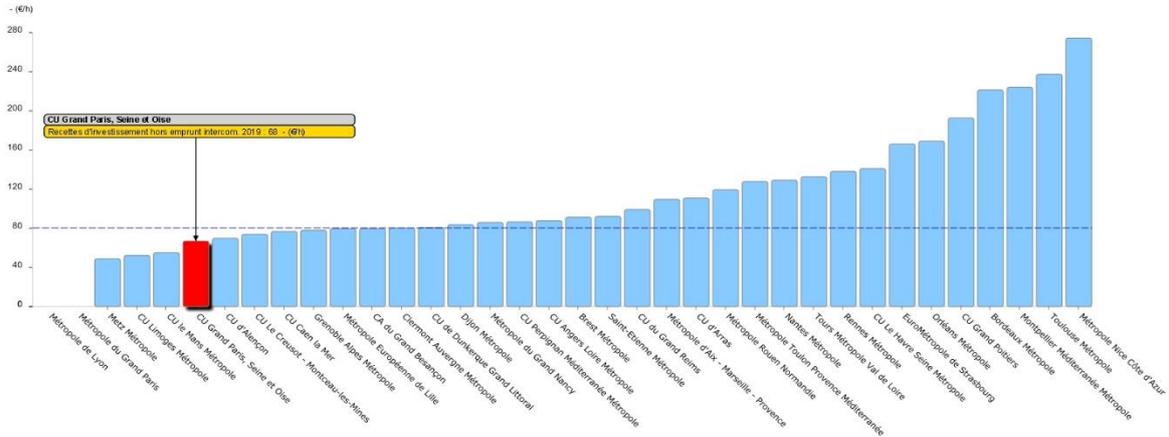


➤ Délais de paiement :



5.4 Annexe 4 : Recettes réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant

ANNEE 2019

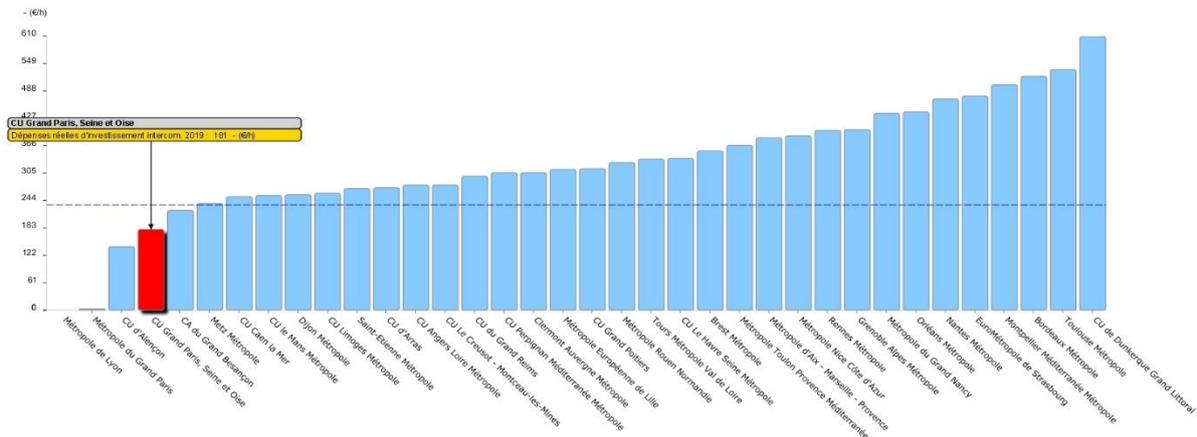


Recettes d'investissement hors emprunt intercom. 2019

min : 0
 max : 275 - (€/h)
 moy : 80 - (€/h)

5.5 Annexe 5 : Dépenses réelles d'investissement des groupements comparables à la CU par habitant

ANNEE 2019



Dépenses réelles d'investissement intercom. 2019

min : 0
 max : 609 - (€/h)
 moy : 234 - (€/h)